

Procès-Verbal du conseil municipal du 25 mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt cinq mars, les membres du Conseil municipal de la Commune de Le Deschaux, se sont réunis à 9 h 30 à la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 18 mars 2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

PRÉSENTS :

Patrick JACQUOT, Pierre BELSOT, Sandrine KEDZIORA, Sylviane LELIEVRE, Michel VENEL, Catherine DEJEUX, Didier MEGARD, Laetitia PRINCE, Valérie BOISSON, Adélaïde JACQUOT, Jérôme FAIVRE, Isabelle SCARABOTTO, Serge VILLET, Sébastien CHANEL

EXCUSE(E)(S) :

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Est nommé secrétaire de séance Sandrine KEDZIORA.

1 – Démission d'un conseiller

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur David MICASSOYEDOFF a déposé sa démission du conseil municipal dans la boîte aux lettres cette semaine. Le Conseil municipal siègera donc dorénavant à 14 membres.

2 – Compte administratif 2021

Monsieur le Maire présente le compte administratif pour l'année 2021.

| | | | |
|-------------------------|------------|-------------------------|------------|
| Dépenses Investissement | 402 321.16 | Recettes Investissement | 348 682.35 |
| Dépenses Fonctionnement | 506 050.45 | Recettes Fonctionnement | 622 017.54 |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le CA 2021.

3 – Compte de Gestion 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le Compte de gestion 2021.

4 – Affectation de résultat 2021

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal des résultats de l'exercice 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour l'affectation suivante :

Cpte 002 FR : 289 541.75 € (pour info Excédent de l'année 2021)
Cpte 001 ID : 111 055.82 € (pour info Déficit 2021 à reprendre au budget 2022)
Cpte 1068 IR : 111 055.82 € (pour info Déficit 2021 à reprendre au budget 2022)

5 – Budget Primitif 2021

Monsieur le Maire présente le projet du BP 2022 pour la commune de Le Deschaux

| | | | |
|-------------------------|------------|-------------------------|------------|
| Dépenses Investissement | 526 698.82 | Recettes Investissement | 526 698.82 |
| Dépenses Fonctionnement | 765 336.75 | Recettes Fonctionnement | 765 336.75 |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le BP 2022 commune.

6 – Vote des taxes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le maintien des taxes et précise qu'elles se distinguent comme suit :

- *taxe foncière (bâti) : 38.23 %*
- *taxe foncière (non bâti) : 29.50 %*

7 – Subventions 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les subventions suivantes :

| | |
|--|--|
| - <i>LA FRUITIERE</i> | <i>650.00 €</i> |
| <i>CCSVA</i> | <i>300.00 €</i> |
| <i>Handball Chaussin</i> | <i>300.00 €</i> |
| <i>Foot Pleure</i> | <i>100.00 €</i> |
| <i>La Fruitière (salon polar)</i> | <i>1 200.00 €</i> |
| <i>Familles rurales (micro-crèche)</i> | <i>65 000.00 €. (pour info la commune retouche environ 30 000.00 € avec le Contrat Enfance Jeunesse de la CAF)</i> |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, la répartition de ces subventions.

8 – Adhésion contrat e-lum (SIDEK)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de prolonger le contrat avec le SIDEK qui arrive à échéance en 2021 et permet l'entretien des lampes de rues de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, l'adhésion de la commune à ce service.

9 – Emprunt

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un emprunt doit être réalisé pour financer les travaux 2022 d'un montant de 100 000.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, la signature de ce contrat de prêt avec la banque populaire de Franche-comté.

10 – Tour des élections

Afin de distribuer au mieux les tours de garde du bureau de vote, il est décidé de faire des créneaux de 2 h 45. Pour le 1^{er} tour le 10 avril 2022 :

| HORAIRES | EQUIPES |
|-----------------------------|---|
| de 8 H 00 à 10 H 45 | - Michel VENEL - Laetitia PRINCE - Serge VILLET |
| de 10 H 45 à 13 H 30 | - Jérôme FAIVRE - Valérie BOISSON - Pierre BELSOT |
| de 13 H 30 à 16 H 15 | - Sylviane LELIEVRE - Adélaïde JACQUOT - Didier MEGARD |
| de 16 H 15 à 19 H 00 | - Isabelle SCARABOTTO - Sébastien CHANEL - Catherine DEJEUX |

2^{ème} tour le 24 avril 2022.

| HORAIRES | EQUIPES |
|-----------------------------|--|
| de 8 H 00 à 10 H 45 | - Michel VENEL - Laetitia PRINCE - Serge VILLET |
| de 10 H 45 à 13 H 30 | - Patrick JACQUOT - Valérie BOISSON - Pierre BELSOT |
| de 13 H 30 à 16 H 15 | - Catherine DEJEUX - Didier MEGARD - Adélaïde JACQUOT |
| de 16 H 15 à 19 H 00 | - Jérôme FAIVRE - Isabelle SCARABOTTO - Sébastien CHANEL |

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 h 45.

Les Conseillers(ères) Municipaux(ales)